



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 29 août 2023
N. réf : 100.101.01.01/FA

Préavis N° 08/2023

ADOPTION DE L'ARRÊTÉ COMMUNAL D'IMPOSITION 2024
--

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Conformément aux dispositions de l'article 33, de la loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et de l'article 18 al. 4. du règlement du Conseil communal de Rougemont, la Municipalité vous présente un nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2024.

2. TAUX D'IMPOSITION

L'augmentation du taux d'imposition en 2022 porte ses fruits. Les liquidités générées permettent de faire face aux obligations tout en réduisant de 5% l'endettement de la Commune.

Les charges péréquatives continuent de peser sur les comptes communaux. Toutefois, l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), en 2025, devrait être bénéfique pour le ménage communal.

En attendant, la Municipalité est d'avis que l'effort consenti doit être maintenu pour l'année 2024, raison pour laquelle elle vous propose de maintenir le taux d'imposition à 79%.

3. AUTRES IMPÔTS ET INTÉRÊTS

La Municipalité vous propose également de maintenir les autres impôts et intérêts de retard à leur valeur de 2023, selon le formulaire en annexe.

4. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 10 octobre 2023

- Vu** le préavis N° 08/2023
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

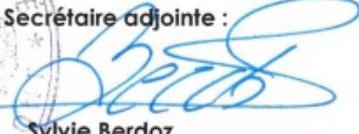
- **D'approuver** l'arrêté d'imposition 2024 tel que présenté
- **De le soumettre** à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 29 août 2023 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 10 octobre 2023.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire adjointe :  Sylvie Berdoz



Déléguée municipale :

- Mme Michèle Genillard

Annexe : *Projet d'arrêté d'imposition*